Le Soir d'Algérie - Espace «Retraite» — e.mail : soiretraite@gmail.com

LA CASNOS POURSUIT SON REDRESSEMENT

Plus de 600 000 assurés sociaux ont régularisé leur situation...

Plus de 600 000 assurés sociaux ont régularisé leur situation auprès de la Caisse nationale des assurances sociales des non-salariés (Casnos) et plus de 43 milliards de dinars de cotisations ont été recouvrés depuis janvier 2017, a indiqué, lundi 5 juin à Alger, le directeur général de cette caisse, Chawki Acheuk-Youcef.

«Au total, 619 056 travailleurs non salariés, débiteurs de cotisations, ont régularisé leur situation auprès de la Casnos, 68 000 nouveaux affiliés ont été enregistrés et 43,21 milliards de dinars ont été recouvrés depuis janvier 2017, et ce, grâce aux mesures de facilitation prises par la caisse», a déclaré M. Acheuk-Youcef au forum d'*El Moudjahid* le 5 juin dernier. Il s'agit des mesures de facilitation destinées aux non-salariés débiteurs de cotisations, dont la date butoir est fixée au 30 juin 2017, leur permettant de payer leurs cotisations de l'année en cours et de bénéficier d'un échéancier de paiement de leurs cotisations antérieures et des prestations d'assurance sociale par la délivrance de la carte Chifa. La caisse compte actuellement plus de 1,8 million de travailleurs non salariés affiliés actifs, dont près de 1 million ont régularisé leur situation en matière de cotisation, alors que les 800 000 affiliés restants «ne sont toujours pas à jour», a-t-il dit, précisant que «plus de 200 000 ont été saisis par la caisse à travers des mises en demeure par des SMS et des opérations de contrôle à l'effet de régulariser leur situation».

D'autre part, il a révélé que depuis l'application des mesures exceptionnelles de la loi de finances complémentaire (LFC 2015) qui ont pris fin le 31 décembre 2016, la Casnos a enregistré une augmentation des recettes de 93%, de 37% de nouveaux affiliés et de 43% pour le nombre d'affiliés à jour en matière de cotisations, selon le même responsable.

... Et contrôles renforcés

Le DG de la Casnos a également affirmé que des moyens ont été mobilisés pour renforcer et affiner les opérations de contrôle des travailleurs non salariés non encore affiliés ou affiliés débiteurs de cotisations. Il a expliqué que les moyens des agents de contrôle de la caisse ont été renforcés par la mise à leur disposition d'un «système mobile de consultation et d`affiliation d'office» des travailleurs non salariés qui ne sont pas affiliés et qui ne se présentent pas aux agences de la caisse pour régulariser leur situation.

En matière d'organisation et de rapprochement de la caisse de ses assurés sociaux, il a indiqué que 49 agences de wilaya (2 agences pour la wilaya d'Alger) ont été mises en place et 137 nouvelles structures de proximité ont été implantées pour assurer une amélioration de la qualité des prestations. A cette occasion, M. Acheuk-Youcef a invité les travailleurs non salariés débiteurs de cotisations à se présenter avant le 30 juin courant pour régulariser leur situation et bénéficier des échéanciers de paiement de leurs cotisations antérieures, soulignant que les agences de la caisse sont ouvertes de samedi à jeudi et le soir de 21h30 à minuit durant le mois de Ramadhan.

Paiement des cotisations, dernier délai fixé au 30 juin 2017

La Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Casnos) informe ses assurés sociaux que le dernier délai de paiement de la cotisation de l'année est fixé au 30 juin 2017. Elle informe que ses structures resteront ouvertes durant les soirées du mois de Ramadhan, du samedi au jeudi, jusqu'au 30 juin. La caisse met à la disposition de ses assurés «toutes les facilités leur permettant de régler leur situation et de bénéficier d'une protection sociale en leur fournissant une carte Chifa pour faire valoir leurs droits en tant qu'assurés sociaux». La saisine de la commission de recours permet de bénéficier d'une réduction de 50% des majorations et pénalités de retard, comme elle permet, en cas de force majeure, de bénéficier d'une exonération totale de 100%», note la même source, ajoutant que les cotisations «sont intégrées dans les charges déductibles d'impôt et ne peuvent constituer une source de redressement fiscal».

La Casnos a expliqué que les concernés sont les commerçants, les industriels, les agriculteurs, les artisans et les professions libérales ayant une activité dans le cadre des différents dispositifs, à savoir l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (Angem), la Caisse nationale de chômage (Cnac) et l'Agence nationale de développement et de l'investissement (Andi). Rappelant que l'affiliation est une «obligation légale», la Casnos précise que cela permet aux assurés de «bénéficier d'une couverture sociale en matière de maladie, maternité, invalidité, retraite et décès».

LSR

POINT DE VUE

Des proportions miettes pour les retraités, quel impact psychologique ?

Comme l'année précédente, une armade de décideurs tous réunis (la FNTR, l'UGTA, le conseil d'administration de la CNR et le ministre), a, finalement, tranché sur la revalorisation des pensions de retraite, tous unanimes pour un taux de 2.5%.

Chaque année c'est le même refrain, les mêmes causes avancées pour préparer psychologiquement ces pauvres retraités qu'on qualifie de pauvres vieillards. Encore une fois, la cause de la crise économique revient sur la table, comme si les petites miettes qui seront versées aux retraités ruineront et mettront carrément le pays en situation de faillite.

A cette chanson, les 2,8 millions de retraités sont habitués, mais voilà, ce mois-ci, ces miettes seront versées aux retraités qui seront, encore une fois, étonnés de voir leurs comptes crédités de sommes à deux chiffres, parfois juste égales aux agios retenus par les services de la poste. C'est une honte que celle d'humilier ces pauvres gens dont la majorité ont passé le meilleur de leur vie à bosser dans le secteur public. Prenez la cas des retraités smicards qui percevraient une augmentation qui ne saurait dépasser les 200 DA.

N'est-ce pas une insulte pour ces gens, comparativement aux bonnes retraites de hauts cadres qui dépasseraient les 150 000 DA ? Cela ferait dix fois plus ; d'ailleurs, dans l'une des précédentes éditions dans cette même rubrique, la Fédération des retraités a bien relevé ce genre de cas. Avec ces méthodes et au fil des années (si ces vieillards sont encore de ce monde), le fossé ne sera que plus profond.

Nous nous rappelons tous des anciennes méthodes plus rationnelles où des augmentations sont notifiées aux travailleurs et aux retraités, mais d'une façon plus logique, inversement proportionnelle ou, au moins, selon des barèmes (des paliers), une méthode qui garderait au moins les mêmes écarts entre les salaires, sinon un rapprochement.

Moussa Chtatha

La réforme du financement de la protection sociale en France

La réforme du financement de la protection sociale du nouveau président français vise à accroître le salaire net des salariés par la suppression, le 1er janvier 2018, de 3,15 points de cotisations chômage et maladie, remplacés par une augmentation de 1,7 point de la CSG (Contribution sociale généralisée).

Un salarié qui gagne 2 200 € net par moisb touchera par exemple 500 € net supplémentaires par an. Pour éviter de désavantager les non-salariés, une «mesure équivalente dégagera également du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires et les indépendants». L'équipe Macron assure que «la mesure sera neutre pour les finances publiques», car la CSG a l'avantage d'être assise sur une base plus large, puisqu'elle touche tous les revenus.

La hausse de la CSG ne concernera pas les quelque 40% de retraités modestes (qui perçoivent moins de 1 200 € mensuel de retraite et sont à ce titre exonérés de CSG ou soumis à la CSG à taux réduit), et les chômeurs.

En Russie, une réforme des retraites à haut risque

Le document publié récemment dans le quotidien *Vedomosti* a créé la stupeur en Russie. Selon cette étude confidentielle du ministère du Développement économique, l'âge de départ à la retraite pourrait passer chez les hommes de 60 à 65 ans en 2020, et chez les femmes de 55 à 63 ans.

Objectif : réduire de 23% le nombre de retraités, alors que la population de plus de 65 ans ne cesse d'augmenter depuis les années 1990 et que l'économie sort lentement de la récession, avec une croissance prévue à 1,3% en 2017.

Ce projet (démenti depuis par le Fonds des pensions russe) s'accompagnerait d'une baisse des retraites, calculées sur la base de 22% du salaire moyen, contre 35% aujourd'hui.